

Modification de l'accès au chemin des Voirets

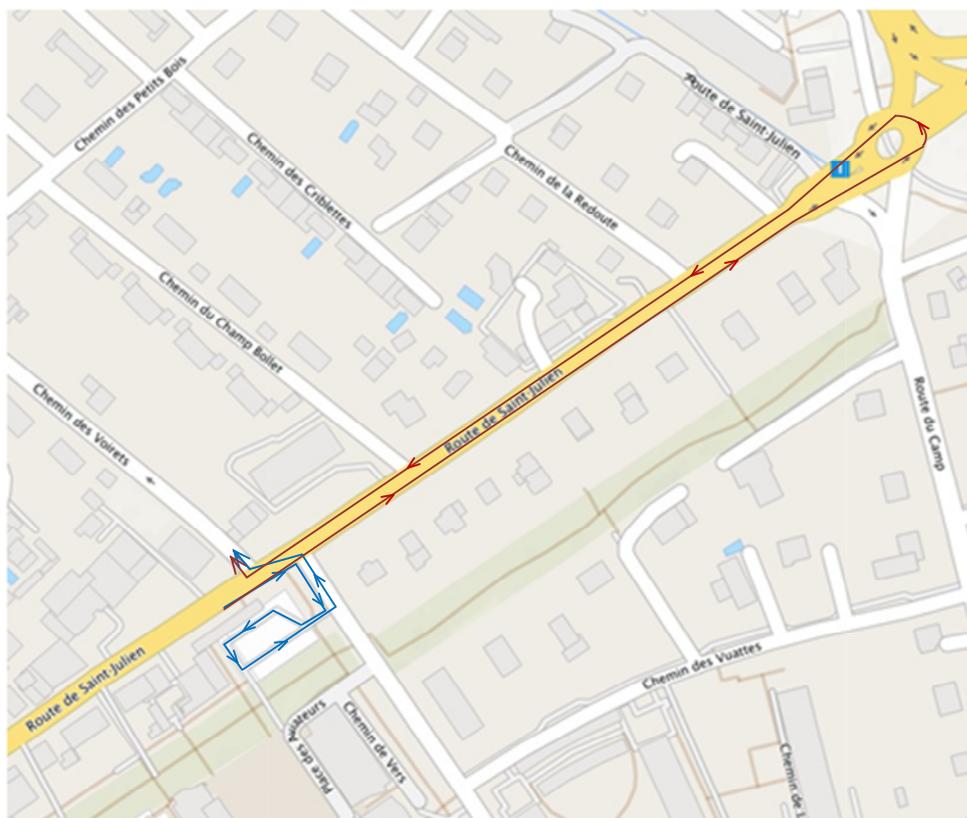
Madame, Monsieur,

Pour le cas où cela vous aurait échappé, nous vous informons que le Canton, par le biais de la Direction générale des transports, a ouvert une enquête publique (N° 5807) relative à la modification de l'accès au chemin des Voirets depuis la Route de St-Julien.

Par publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 24 août dernier et sur les panneaux d'affichage communaux, la population est informée qu'une nouvelle mesure, visant à interdire l'accès au chemin des Voirets depuis la route de St-Julien, va prochainement être mise en œuvre.

Dès l'entrée en vigueur de cette interdiction de tourner à gauche, les usagers n'auront pour seules possibilités que :

- D'emprunter le chemin de Vers, tourner dans le parking des Aviateurs pour revenir sur la route de St-Julien ;
- D'aller tourner au giratoire du fonds de Plan-les-Ouates et revenir ;
- Passer par les chemins de la Mère-Voie, du Champ-Bollet ou celui de la Redoute, puis celui des Petits-Bois pour atteindre la seconde portion du ch. des Voirets (non valable pour les personnes voulant atteindre la première portion dudit chemin – habitants – médecin – parking UBS).



Cette préconisation, louable en matière de prévention des accidents, nous paraît toutefois démesurée dès lors qu'elle surchargera inutilement des axes déjà bien encombrés et ajoutera du trafic de transit non souhaité dans le parking des Aviateurs (dont les accès traversent la piste cyclable...).

Le dossier détaillé peut-être consulté :

- sur rendez-vous, à la DGT : 4, ch. des Oliquettes – 1213 Petit-Lancy
- sans rendez-vous à la Mairie de Plan-les-Ouates, tous les jours (8h – 12h / 13h30 – 17h30, mercredi 8h – 17h30).

En résumé, nous sommes favorables à la régulation des feux de signalisation de ce carrefour, pour empêcher les feux verts simultanés des véhicules venant de Perly et se rendant au Bachet, de ceux venant du Bachet et tournant dans le chemin de Vers. Par contre, nous sommes opposés à la suppression du tourner à gauche devant l'UBS.

Si, tout comme nous, vous ne souhaitez pas que cette interdiction d'accès au ch. des Voirets entre en vigueur, prenez le temps d'en informer la :

**Direction générale des transports (DGT) – Case postale 271 – 1211 Genève 8
par courrier posté le 22 septembre au plus tard.**

Pour le cas où vous n'auriez pas le temps ou d'idée pour rédiger votre courrier, vous trouverez sur notre site internet : www.plr-plo.ch un exemple à compléter, imprimer, signer et adresser.

Nous restons à votre disposition pour tout complément, ou pour renseignement sur tout autre sujet, à l'adresse info@plr-plo.ch.

N'hésitez pas à partager cette information.

Plan-les-Ouates, le 13 septembre 2017

Vos élus, à votre service :



Fabienne Monbaron
Conseillère administrative



Véronique Dubois
Conseillère municipale



Cédric Epenoy
Conseiller municipal



Michel Favre
Conseiller municipal



Pierre-Alain Gaud
Conseiller municipal



Pierre-Antoine Rieben
Conseiller municipal



Roberto Righetti
Conseiller municipal



Thomas Veillet
Conseiller municipal